

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2023**Date de convocation et d'affichage : 28/06/23**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – VEY-FARCE Cathy – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GARO Carine – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – MANGIONE Sylvie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès.

Excusés : COMBRISSON Jean-Luc – JUVENON Marie-Hélène.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : COMBRISSON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre - JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

INTITULÉ	VOTE
Retrait de la délibération n°30-2023 du 26 juin 2023 portant approbation d'une convention entre les mairies de Clérieux, Granges-lès-Beaumont et Saint Bardoux et le FCCBG pour le stade de football	UNANIMITE
Approbation d'une convention entre les mairies de Clérieux et Granges-lès-Beaumont et l'association FCCBG pour l'utilisation et la rénovation du stade de football	MAJORITE
Sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Drôme pour l'acquisition, la démolition et l'aménagement rue des Remparts	UNANIMITE

- **DECISIONS DU MAIRE**

Pas de décision à présenter.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Philippe SALATA demande s'il y a eu des retours concernant la fermeture de la route des Collines ? Fabrice LARUE répond que pour le moment il y a celui de Granges-lès-Beaumont qui a mis en place un sens interdit sauf riverain pour éviter que les gens coupent par Les Seyvons. Concernant le retour des riverains, pour l'instant le constat est que le trafic est environ divisé par deux mais que les gens roulent plus vite.

François AUROUX souhaite informer que Marie-France TRINEAU lui a rapporté que la commune n'était pas correcte concernant le versement qu'elle fait à l'OGEC au regard du montant. Fabrice LARUE répond qu'une réunion a été organisée avec les parents, et le diocèse et que l'OGEC départemental a validé le calcul et a remercié la commune de cette transparence. Carine GARO ajoute qu'en ayant participé aux réunions toutes les modalités de calculs ont été affichées et saluées par M. Champier.

Séance levée à 18H00